

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 6

Artikel: Les voyages motorisés en Valais
Autor: O.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Un dzo, pachâö p'o prâ d'a cûra,
 I prumyè cou de fourtin quyè voajô fura.
 Chin èerba ire tan fretsi, e yo crapâö de fan.
 I pa puchu m'ëntartini, vo je djyo fran,
 De brotâoun moë
 chin m'adonnâ di loë. »
 Ey an arrè tchui chœutâ chu,
 Ot'an manetâ du,
 Ot'an menâ chin du Tzatean.
 Oun œu qu'aey etudià
 po aocâ
 a pa ju mâtin a proâ
 quyè falie fotre bâ
 Hla béitschyè du bâ,
 Ché chotrô, ché crouei quertën, ché danâ
 Qu'ire à couja de to ché mâ.
 E por aprinde a vivre, ot'an fé a crapâ.
 Chuon quyè voïte oun grô u bën oun pouro cô,
 Vo'arey truon reyjon u bën quyè vo'arey tô.
 Avoëtschyè coume frounjon e guyerre :
 E parto dinche pe tota a terra.*

Che di Börne.

(Traduction : voir La Fontaine, fables : Les animaux malades de la peste.)

Les voyages motorisés en Valais

On admire en général la maîtrise et le sérieux des chauffeurs de cars postaux, surtout ceux des routes de montagne. Ils sont attentifs à leur direction comme un pilote à la barre dans un passage périlleux. Ils affrontent les tournants avec la même audace que les conducteurs de diligence d'autrefois, alors qu'ils lançaient leurs chevaux au galop pour faire un virage en pente raide. Ils ont l'obligation d'être sobres et savent résister aux offres des voyageurs. Ils savent combien de vies humaines dépendent de leur sang-froid et de leur adresse.

Dans le val d'Hérens ce furent les chauffeurs du pays qui, les premiers, eurent le courage d'affronter avec des camions la route périlleuse de leur vallée si étroite, surtout entre Vex et les Haudères et si souvent démolie par la fonte des neiges ou les avalanches.

Mais leur courage fut récompensé. Bientôt, à côté des gros bagages, caisses et

sacs, les montagnards s'habituerent bien vite à prendre place à l'avant du véhicule. Puis, les postes fédérales établirent un service régulier de cars et voulurent interdire aux particuliers le transport des voyageurs. Les communes objectèrent que la route avait été construite à leurs frais. Elles firent même un procès qu'elles perdirent et les postes fédérales gardaient leur monopole. Mais c'était compter sans la ténacité des montagnards et la violence de ceux d'Evolène. Lorsque le premier car postal monta aux Haudères, il trouva dans le lieu le plus étroit et le plus abrupt, un mur qui barrait la route. Il dut rebrousser chemin.

On avertit les autorités qu'un second essai aurait de plus graves conséquences. Cependant celles-ci voulurent éviter une éventuelle effusion de sang et finalement elles admirent les légitimes réclamations des indigènes, autorisant les conducteurs de camions privés de voiturer aussi les personnes.

O. P.